

CORONAVIRUS (COVID-19)

30 MARS

CHANGEMENTS TEMPORAIRES AUX HEURES ET AUX JOURS D'ADMISSION DANS LES COMMERCES



Du 5 avril au 1^{er} mai 2020

Du lundi au samedi

Heures d'ouverture étendues
et aucune restriction quant
au nombre d'employés :

- Épiceries et autres commerces d'alimentation
- Établissements offrant des services d'épicerie ou de pharmacie en dehors des centres commerciaux
- Pharmacies

Tous les détails sur
[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Tous les dimanches d'avril

Fermeture de tous les commerces
de détail, sauf les suivants :

- Pharmacies
- Dépanneurs
- Stations-service
- Restaurants (uniquement pour les commandes à l'auto, les commandes pour emporter et la livraison)
- Épiceries (uniquement pour les commandes en ligne et celles par téléphone, et pour la livraison à domicile)